

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
 SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 du mois de décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 11 décembre 2025 et affichée le jeudi 11 décembre 2025.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, GANDARD Isabelle, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

Absents représentés : SEVESTE Claude représenté par KHALOUA Madani, SONTOT Alain représenté par MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel représenté par GANDARD Isabelle, ANOUAR Rachid représenté par LONY Eva, PUECH Roger représenté par GREEN Alain, FOLLIOU Pascal représenté par BRUSSELLE Sandrine, BAHIN Corinne représenté par COURTYTERA Véronique, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, EL MKELLEB Fabien représenté par BAKKER Hubert.

Absents : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant les avancements de carrière possibles sur la collectivité ;

Considérant les recrutements envisagés suite au départ par voie de mutation et en retraite de personnels de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Véronique COURTYTERA, Première Adjointe au Maire chargée du personnel, des affaires générales et de la communication et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide, dans le cadre d'une nomination par voie de mutation, de la transformation d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 35 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Décide, dans le cadre d'une nomination par voie de mutation, de la transformation d'un poste d'adjoint technique, à raison de 35 heures hebdomadaires en un poste Brigadier - Chef principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Décide, dans le cadre d'un recrutement, de la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à raison de 35 heures hebdomadaires, en un poste d'adjointe technique territoriale à raison de 35 heures hebdomadaire
- Décide, dans le cadre des avancements de grade 2025 de la transformation des postes suivants :
- Se prononce dans le cadre de l'avancement de grade 2025 sur la transformation des postes suivants :

Filière administrative : 2 agents

- Transformation de 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires en 2 postes rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Filière technique : 3 agents

- Transformation de deux postes d'adjoints technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires en 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Transformation de 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, en 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

N°2025-120

Filière Animation : 2 agents

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 077-217704709-20251217-D2025120-DE



- Transformation de 2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, en 2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Prend acte que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget principal au chapitre 012 ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

Fait et délibéré en séance, le mercredi 17 décembre 2025.

Laurent GAUTIER

Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts



Eva LONY

Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 19/12/2025

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19/12/2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.